

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Pierre Bastid, administrateur

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : CARMAT

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 23 mars 2020

LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Growth Paris

NATURE DE LA TRANSACTION : Cession

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 11.6667 Euro

VOLUME : 10 869.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 11.6667 Euro

VOLUME : 10 869.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 25 mars 2020

COMMENTAIRES :

La société Lohàs Sàrl (société contrôlée par M. Pierre Bastid) a nanti, le 12 juin 2019, le compte-titres qu'elle détenait - sur lequel étaient inscrites 1.291.709 actions de la société Carmat - au profit d'un établissement bancaire à la sûreté du prêt d'un montant de 40.000.000 euros qui lui avait été consenti (cf. déclaration ONDE 2019DD611196). Le nombre d'actions inscrites sur ce compte-titres nanti est passé à 1.449.603, le 18 septembre 2019, lors de la souscription par Lohàs Sàrl à une augmentation de capital de la société (cf. déclaration ONDE 2020DD667638).

A la suite du récent effondrement des marchés financiers et de la chute du cours de l'action Carmat, la société Lohàs Sàrl n'a plus respecté ses engagements de type rapport prêt-valeur ("loan to value ratio") prévus par le contrat de prêt.

L'établissement bancaire ayant consenti le prêt précité a informé le 20 mars 2020 la société Lohàs Sàrl avoir d'ores et déjà procédé, depuis le 17 mars 2020, à la réalisation du nantissement qui lui avait été consenti et commencé à céder, sur le marché Euronext Growth, les actions de la société Carmat (les déclarations des opérations réalisées chaque jour sont faites séparément sur la base des informations communiquées par l'établissement bancaire).

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement de vos données personnelles en contactant l'AMF par courrier : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; par mail : accesdopers@amf-france.org. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."